Thyrée écarte à un aussi juste titre le sommeil lourd et prolongé. Il peut être une des ruses du démon, mais aussi un des signes de l'épilepsie. De même les maladies incurables par l'art des médecins n'ont rien de commun avec la possession. On sait trop les limites de la science médicale, surtout dans le domaine des maladies mentales, malgré ses immenses progrès, pour avoir besoin de recourir au démon pour expliquer l'incurabilité de certaines maladies. Quant aux douleurs d'entrailles qui donnent aux malades l'impression de *possession physique*, le diagnostic en est facile ; il s'agit d'un délire analogue à celui que la pathologie mentale désigne sous le nom de zoopathie, ou croyance à la présence d'un animal dans les viscères. Il existe aussi un délire d'incubat qui a son origine dans des sensations anormales ou des hallucinations localisées dans les organes génitaux. « Dans tous les cas parvenus à notre connaissance, déclare le P. de Tonquédec, ces causes pathologiques expliquent de façon très satisfaisante les affirmations des patients » (p. 145). On doit dire de même, des autres signes rejetés par Thyrée. Attribuer au démon la très mauvaise habitude de certaines gens, d'avoir toujours le diable à la bouche ; croire possédés ceux qui renoncent au vrai Dieu, se consacrent tout entiers au démon, ou « ceux qui ne sont nulle part en sûreté, se sentant partout molestés par les esprits, ou encore ceux qui, fatigués de la vie présente, attentent à leurs jours » serait d'une incroyable naïveté. Il n'est pas même nécessaire d'être malade pour contracter l'habitude de parler à tout propos sur le démon. Quant à ceux qui se consacrent au démon, on ne peut rien en tirer en faveur de la possession ; il y faut la présence de *signes préternaturels* venant se surajouter à ce signe. Le cas de Rosalie, rapporté par le P. de Tonquédec, où aucun signe vraiment préternaturel n'est apparu, peut s'expliquer de la façon la plus naturelle : « Cette mise en scène dramatique, cette tragédie où le rôle du démon est tenu avec tant de perfection, ne dépasse certainement pas, conclut à juste titre le R. P., les capacités de l'hystérie » (p. 86).

III. — « *Signa autem obsidentis daemonis sunt...*

Le *Rituel romain* indique trois signes spécifiques de la possession : « *signa autem obsidentis daemonis sunt : ignota ligna loqui pluribus verbis, vel loquentem intelligere ; distantia et occulta patefacere ; vires supra aetatis seu conditionis naturam ostendere* ». Usage